



## **DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL**

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension statuera sur une demande d'usage conditionnel relativement à l'usage « maison de chambres » dans la totalité du bâtiment portant le numéro civique 825-831, avenue Beaumont.

La demande vise l'autorisation de l'usage conditionnel « maison de chambres » dans un bâtiment vacant situé dans une zone où les usages des catégories C.4 et H sont autorisés.

En vertu de l'article 31.5 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001), des conditions peuvent s'appliquer à l'autorisation de cet usage.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **mardi 6 septembre 2022, à 18 h 30 à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 405, avenue Ogilvy, 2<sup>e</sup> étage, à Montréal.**

Fait à Montréal, le 22 août 2022

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**